

SUJETS

- Symposium Sécurité événementielle
- Habitat & Malin – comment protéger son domicile des cambriolages
- Webinaire « La CCT et la loi sur le travail dans la pratique »
- Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police
Entretien avec Johanna Bundi Ryser

ÉDITORIAL

« Rien n'est permanent, sauf le changement. »

(Héraclite d'Éphèse, 535-475 avant J.-C.)

Mesdames, Messieurs,

« Rien n'est permanent, sauf le changement. » Cette sagesse millénaire du philosophe grec Héraclite s'applique également à l'AESS : suite à la démission d'un membre du comité et au départ à la retraite du directeur, des changements vont avoir lieu à la tête de l'AESS. Après la publication du poste de directeur et à l'examen détaillé de plusieurs dossiers, le comité de l'AESS a choisi à l'unanimité d'élire Pascal Cattilaz aux fonctions de nouveau directeur. Ce dernier s'occupera progressivement de ses nouvelles missions dès le 3^e trimestre et prendra officiellement ses nouvelles fonctions au 1^{er} octobre 2023. Par ailleurs, Amer Pepic a été élu nouveau membre du comité le 16 juin 2023. Le comité et la direction de l'AESS se réjouissent d'une collaboration fructueuse et constructive.

Le secteur de l'événementiel reprend vie après une pause forcée due à la crise de Covid : le premier symposium sur la sécurité événementielle qui s'est tenu à Zurich a été l'occasion de dresser le portrait d'un sous-secteur de la branche de la sécurité qui, après un arrêt complet, connaît un nouvel essor à de nombreux titres. Alors que l'on constate un besoin de rattrapage de la part de la population en

matière de manifestations, un cours de diplôme en sécurité événementielle récemment créé et pouvant être suivi à l'Institut suisse de police ISP, pose de nouveaux jalons dans le domaine de la formation de spécialistes de la sécurité événementielle.

L'activité criminelle des cambrioleurs a également reculé suite à la pandémie de Covid-19. La question de savoir comment protéger sa maison contre les intrus reste toutefois d'actualité, surtout en période de recrudescence des cambriolages, comme c'est le cas depuis 2022.

Vous en apprendrez plus sur ces sujets passionnants, mais aussi sur les tâches de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police (FSFP) dans nos articles.

Nous vous souhaitons une lecture inspirante.



Armin Berchtold, Président de l'AESS



En bref

Mutation du personnel à la direction de l'AESS

Direction

Luc A. Sergy, qui occupe le poste de directeur de l'AESS depuis le 1^{er} juillet 2017, a décidé, pour des raisons d'âge et de maladie, de prendre une retraite anticipée à la fin de l'année 2023. À l'issue d'un processus de sélection intensif, le comité a élu Pascal Cattilaz aux fonctions de nouveau directeur de l'AESS.



Pascal Cattilaz,
futur directeur de l'AESS

Après son apprentissage d'électronicien multimédia, Pascal Cattilaz a travaillé plusieurs années dans une entreprise de technique médicale. En 2002, il est entré chez Securitas SA en tant que responsable du département d'état-major Logistique et infrastructure. Dans cette fonction, il a largement contribué à l'utilisation accrue de produits et de systèmes techniques sur le front opérationnel. En janvier 2018, Monsieur Cattilaz a été promu responsable régional de Berne chez Securiton SA. Dans cette fonction importante, il a dirigé la plus grande succursale en termes de chiffre d'affaires, avec plus de 120 collaborateurs. En tant que dirigeant éprouvé, il assumera la fonction de directeur de l'AESS à partir du 1^{er} octobre 2023.

L'AESS remercie Luc A. Sergy pour son engagement de longue date en faveur de l'association et lui souhaite le meilleur pour l'avenir. L'AESS souhaite à Pascal Cattilaz un bon démarrage, beaucoup de plaisir et de succès dans la réalisation de ses futurs projets.

L'AESS remercie Luc A. Sergy pour son engagement de longue date en faveur de l'association et lui souhaite le meilleur pour l'avenir. L'AESS souhaite à Pascal Cattilaz un bon démarrage, beaucoup de plaisir et de succès dans la réalisation de ses futurs projets.

Secrétariat de direction

Après près de 13 ans d'activité en tant qu'assistante de direction & RP, Dema Panzeri quittera l'AESS de son propre choix le 31 août 2023. L'AESS la remercie pour son grand engagement ainsi que pour la collaboration très appréciée et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite de sa carrière et de sa vie.

Mutation du personnel au sein du comité

En mai 2022, Björn Züger (Loomis Schweiz SA), membre du comité, a dû démissionner du comité de l'AESS en raison d'une promotion interne impliquant un départ pour les États-Unis. Un appel à candidatures a été adressé aux entreprises membres de l'AESS afin de pourvoir le poste vacant. La candidature d'Amer Pepic (Loomis Schweiz SA) s'est distinguée des différentes candidatures soumises. Il a donc été proposé à l'élection à l'assemblée générale de l'AESS. Les membres de l'AESS ont élu Amer Pepic comme nouveau membre du comité lors de la 27^e assemblée générale du 16 juin 2023. L'AESS félicite Amer Pepic pour son élection et se réjouit de cette nouvelle collaboration fructueuse.



Amer Pepic, membre du comité

27^e assemblée générale de l'AESS du 16 juin 2023

Le 16 juin 2023, la 27^e assemblée générale de l'AESS s'est tenue dans la salle des visiteurs de l'aéroport de Zurich sous la direction du président Armin Berchtold. Les membres de l'AESS ainsi que des représentants des commissions et des invités de haut

niveau de différents partenaires de l'AESS sont venus en nombre à l'événement pour suivre avec intérêt les points à l'ordre du jour.

Au cours de l'assemblée générale, le comité a été confirmé dans ses fonctions, Amer Pepic élu nouveau membre du comité et le directeur de l'AESS Luc A. Sergy remercié pour les services rendus en faveur de l'association. Le nouveau directeur, Pascal Cattilaz, s'est également présenté à l'assemblée générale. Le sujet « CCT next » a suscité beaucoup d'intérêt. Matthias Fluri, le secrétaire général, a informé de manière détaillée sur l'état des négociations.

Après le repas de midi en commun, une visite du site de l'aéroport a été organisée pour les invités. La prochaine assemblée générale de l'AESS se tiendra le 13 juin 2024 à Bellinzzone.

Examens professionnels

Les examens professionnels évoluent eux aussi avec le temps. L'examen professionnel Surveillance, la spécialisation la plus ancienne et celle qui compte le plus de diplômés parmi les quatre examens professionnels organisés par l'AESS, a connu de nombreux ajustements ces derniers temps : il y a deux ans, l'examen oral de la branche 1 (Connaissances de la branche) a été remanié selon un nouveau concept. En collaboration avec le responsable de branche, l'équipe d'experts s'est beaucoup investie dans la mise en œuvre du concept et du nouvel examen, et a apporté des améliorations ciblées sur la base des expériences acquises lors des sessions d'examen.

La partie pratique de l'examen avait elle aussi besoin d'une cure de jouvence : après d'importants travaux de révision, un examen pilote de la nouvelle branche 6 (Tâches pratiques Surveillance) a pu être organisé le 21 janvier 2023. La journée de test intensive a permis de constater que les nouvelles tâches de poste devaient être introduites en deux étapes : ainsi, dans un premier temps, les postes 2 (Lutte contre l'incendie / premiers secours) et 4 (Contrôle des personnes et de locaux) se sont déroulés sous une nouvelle forme lors de la session d'examens du printemps 2023. Les postes 1 (Contrôle du bâtiment / service d'intervention) et 3 (Service de circulation) devraient faire leur première sous une forme remaniée au printemps 2024.

Les premières démarches en vue du remaniement de la branche 5 (Connaissances spécifiques Surveillance) ont également pu être mises en œuvre.

L'examen professionnel Manifestations s'est tenu au printemps 2023 pour la deuxième fois au centre de formation ZAR à Aarwangen. Les fonctionnaires d'examen s'accordent à dire que le site est idéal et répond presque parfaitement aux besoins de l'organisation des examens.

D'autres projets de développement des examens professionnels sont dans les starting-blocks.



Symposium Sécurité événementielle

Sur mandat de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse CCPCS, le service de gestion des foules de la police municipale de Zurich a organisé le 1^{er} symposium Sécurité événementielle le 23 février 2023 à l'hôtel Marriott à Zurich. Le symposium qui vise en premier lieu à favoriser les échanges entre les spécialistes impliqués dans la sécurité des manifestations, a enregistré un nombre réjouissant de visiteurs.

« 170 participants ont fait le déplacement jusqu'à Zurich », a constaté avec satisfaction Adrian Zemp, responsable du service de gestion des foules de la police municipale de Zurich, au moment d'inaugurer le 1^{er} symposium Sécurité événementielle et de présenter l'animatrice, Jeannette Herzog (Verein Zürcher Volksfeste (association des fêtes populaires zurichoises), directrice de la Fête de Zurich (Züri-Fäscht)).

Selon Beat Oppliger, commandant de la police municipale de Zurich, « les gens ont reconquis l'espace public après la pandémie ». Dans la ville de Zurich, lors de différentes fêtes populaires, un grand nombre de personnes se déplacent dans un espace restreint. Il est essentiel de donner à ces personnes un sentiment de bien-être et de sécurité pendant la fête. Beat Oppliger a ensuite abordé le thème du cours de diplôme en sécurité événementielle qui a été proposé pour la première fois le 31 mars 2023 à l'Institut Suisse de Police ISP et qui est couronné par un diplôme de l'ISP, de la CCPCS et de l'AESS.

Le discours d'ouverture a été prononcé par le conseiller d'État Mario Fehr (chef de la Direction de la sécurité du canton de Zurich). Il estime que les événements sont essentiels au bien-être d'une société. « En Suisse, d'importantes manifestations internationales sont également organisées avec des concepts de sécurité très complexes – le WEF, par exemple. Dans ce contexte, nous constatons que le Réseau national de sécurité fonctionne très bien en Suisse », souligne Marco Fehr. Pour clôturer son discours, il a remercié tous ceux qui s'engagent pour la sécurité dans le cadre de manifestations.

« Garantir la sécurité signifie également être un prestataire de services et de promouvoir l'idée de communication. »

Nous sommes ensuite passés directement à la pratique avec l'exposé de Brigitte Rottberg (Event Safety & Security Coaching, concepts de sécurité pour les événements de grande taille). Brigitte Rottberg a attiré l'attention de l'auditoire sur le fait qu'il n'y a pas qu'un seul type de manifestation. « Lors de l'élaboration d'un concept de sécurité, les critères les plus divers doivent être pris en compte, à savoir le type ou l'orientation d'une manifestation, les groupes cibles, le nombre de personnes attendu, le lieu de déroulement (à l'intérieur / à l'extérieur), les sources de danger, les risques ou l'attention des médias », indique Brigitte Rottberg. Elle a renvoyé aux modèles de concept de sécurité, disponible sur le site de la CCPCS : <https://www.event-safety-security.ch/mustervorlagen/>. Vous trouverez également d'autres modèles pouvant être utiles pour la planification, la mise en œuvre et le contrôle des événements.

Brigitte Rottberg a ensuite présenté le cercle de règles pour la gestion des risques. « Il n'existe pas de sécurité à 100% lors de manifestations, mais la protection contre les risques évitables doit être garantie », a conclu Brigitte Rottberg, tout en reconnaissant qu'il existe souvent d'importants conflits d'intérêt lors de la planification d'événements.

En s'appuyant sur des exemples pratiques tirés de sa vaste expérience au PALÉO Festival, Pascal Viot (président d'ISSUE, Institut Suisse de Sécurité Urbaine et Événementielle, chef de la sécurité du PALÉO Festival) a présenté les principaux enseignements tirés de ses interventions des années précédentes : « Il s'agit en premier lieu de l'importance de la communication. Garantir la sécurité signifie également être un prestataire de services, promouvoir l'idée de communication. Par ailleurs, la faculté d'adaptation est importante. Nous devons toujours rester flexibles afin de pouvoir agir correctement dans les situations d'incertitude », déclare Pascal Viot. L'organisation est elle aussi centrale : les structures organisationnelles doivent être développées en permanence. Il est important d'améliorer également la direction. Point intéressant, le PALÉO Festival travaille entre autres avec de nombreux bénévoles. Par exemple, un bénévole a développé, en collaboration avec un policier à la retraite, un système de surveillance en temps réel qui permet de visualiser graphiquement tous les incidents sur une carte. Les rapports qui en découlent peuvent être transmis à la police ou des comparaisons peuvent être faites avec les années précédentes de sorte à prendre des mesures appropriées. On a pu constater, par exemple, qu'en 2009, les vols se déroulaient principalement dans la zone des chapiteaux. En 2014, les vols étaient surtout commis devant la scène. L'évolution de la situation a entraîné un ajustement des mesures de sécurité.

Stephan Gundel (expert en chef sécurité, Gruner AG, Bâle) travaille sur l'élaboration et le contrôle des concepts de sécurité. Sa première recommandation : « Ne vous laissez pas emporter par l'actualité, certains événements ont statistiquement plus de chances de se produire. » M. Gundel a communiqué sur les principaux éléments de la planification d'événements : il faut notamment vérifier l'adéquation du lieu, connaître les réglementations pertinentes (par exemple les recommandations d'action portant sur la gestion des foules de la



Conseiller d'État Mario Fehr, chef de la Direction de la sécurité du canton de Zurich



CCPCS), accorder l'attention nécessaire à la largeur et à la distance des issues de secours, prévoir suffisamment d'accès et de voies d'évacuation, déterminer des entreprises de sécurité et prévoir les pompiers et les services sanitaires. Stephan Gundel a conclu avec le plaidoyer suivant : « Respectez les règles, déterminez les autorités compétentes et définissez clairement les responsabilités. »

Sans planifier, nous planifions l'échec

Sabine Funk (directrice de la société IBIT GmbH) a rectifié en rappelant que la gestion des foules englobe tout ce qui est lié aux foules (et pas seulement les événements). « En principe, la gestion des foules est pratiquée partout où des masses de personnes sont dirigées et guidées », explique Sabine Funk. Elle a ensuite retracé l'historique du concept de gestion des foules, ce dernier devant avant tout tenir compte de l'adéquation. Alors que la gestion des foules est, selon John F. Fruin, « la planification systématique et la gestion de mouvements et de rassemblements ordonnés de personnes », le contrôle des foules consiste à gérer des foules qui échappent à tout contrôle et qu'il faut remettre « dans le droit chemin ».

Sabine Funk a présenté la formule FIST (Force, Information, Space, Time) qui englobe les éléments importants à prendre en considération dans le cadre d'une gestion des foules réussie. L'analyse RAMP (Routes, Areas, Movement, Profile/People) peut également être utilisée en soutien. Sabine Funk a également présenté la matrice DIM-AAAAA, qui permet d'envisager les facteurs design, information et management dans cinq phases (Anreise, Ankunft, Anwesenheit, Auslass, Abreise, à savoir trajet, arrivée, présence, sortie, départ) et deux situations (normale et dommageable).

Linus Eberhard (COO DELTA Group) a fait part de sa vaste expérience, notamment à l'occasion de la Fête de Zurich (Züri-Fäscht). « Nous accordons une attention particulière au passage de la planification à la mise en œuvre », explique Linus Eberhard. Il a alors mentionné pour sa part la formule FIST : cet acronyme signifie ici **Führung (direction)** (capacité d'action, interfaces avec les autorités, scénarios préparés, capacité à prendre des décisions impopulaires) ; **Information** (collecte d'informations, information des visiteurs) ; **Steuerung (piloteage)** (direction et conduite des personnes (à titre préventif ou aigu), collaboration avec la police) ; **Trigger** (déclencheur d'une action, atteinte d'une limite de capacité).

Sabine Funk, Linus Eberhard, Adrian Zemp, Stephan Gundel et Joel Meier (président de l'association Street Parade) se sont retrouvés autour d'une table ronde d'experts qui constituait la dernière partie de la manifestation. Tout le monde était d'accord : l'échange d'expériences entre les agents de sécurité devrait être intensifié, tandis que les organisateurs devraient être davantage sensibilisés au fait que la planification de la sécurité peut également être achetée. « Personne n'est tenu d'élaborer lui-même des concepts de sécurité », explique Stephan Gundel. Mais, la sécurité étant la base d'un événement réussi, le sujet doit impérativement être abordé avec le sérieux nécessaire. Pour conclure sur la gestion des foules : la planification ne survit pas au premier contact avec les visiteurs ; mais si nous ne planifions pas, nous planifions l'échec.



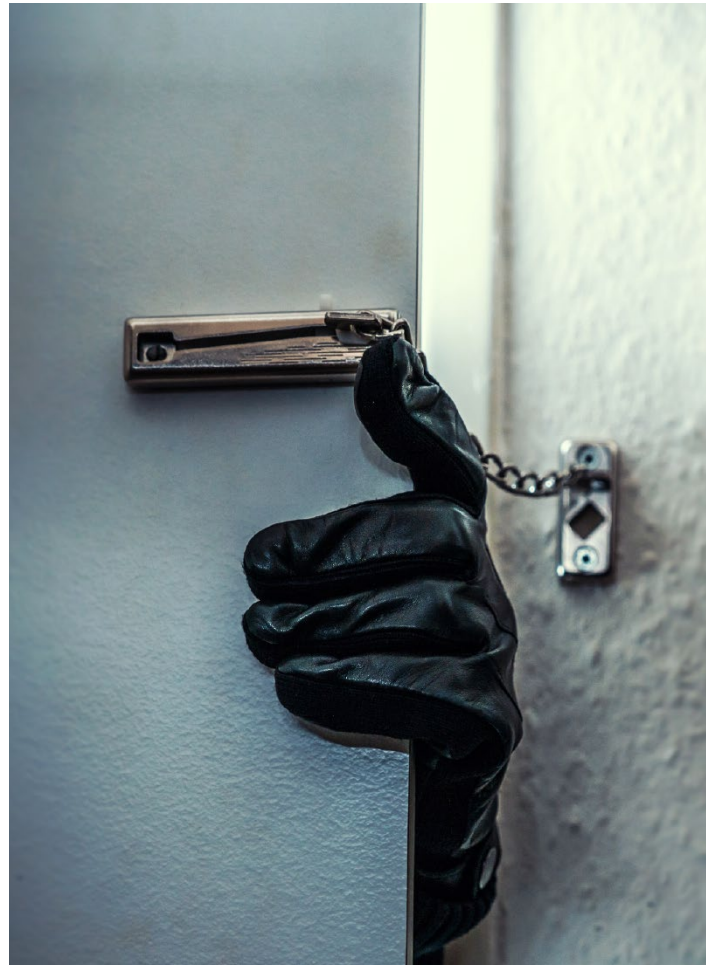
Habitat & Malin – comment protéger son domicile des cambriolages

À l'occasion du Salon Habitat & Jardin, qui s'est déroulé du 9 au 12 mars 2023 à Lausanne, l'AESS était présente sur un stand dans le pôle thématique dédié à la sécurité de la maison. Mandaté par l'AESS, Jacques Antenen, ancien commandant de la police cantonale du canton de Vaud, a tenu un exposé intitulé « Habitat & Malin ».

Ancien commandant de la police cantonale de Vaud, Jacques Antenen a eu affaire à de nombreux malfaiteurs au cours de sa carrière. Il sait aussi quelles sont les zones du canton de Vaud les plus touchées par les cambriolages, à savoir les rives du lac Léman, l'agglomération lausannoise et le long de l'autoroute. Il y a une bonne et une mauvaise nouvelle : « Pendant la pandémie de Covid-19, les cambriolages de biens immobiliers privés ont diminué. Malheureusement, ils connaissent toutefois un nouvel essor depuis 2022 », explique Jacques Antenen. Cependant, grâce à un échange efficace de données et à des moyens scientifiques tels que l'analyse des traces ADN, il est aujourd'hui beaucoup plus facile de démasquer les délinquants.

Les effractions continuent malheureusement. « Les criminels pénètrent dans les habitations là où c'est le plus facile : par des portes ou des fenêtres ouvertes », explique Jacques Antenen. Pour se protéger des cambriolages, il conseille de faire comprendre aux délinquants potentiels qu'il y a un risque à s'introduire dans une maison. « Si ma maison est protégée, les cambrioleurs essaieront chez le voisin », explique Jacques Antenen. Si l'on est malgré tout victime d'un cambriolage, il conseille de ne toucher à rien (afin de préserver les traces), d'alerter la police et de porter plainte. Dans la plupart des cas, cela est exigé par les assurances et peut contribuer à dénoncer des criminels en série.

Parmi les mesures personnelles, Jacques Antenen a mentionné des dispositions très simples, comme fermer les portes, les garages ou les caves. Il faudrait également communiquer avec les voisins, faire vider sa boîte aux lettres en cas d'absence pendant les vacances et faire preuve d'une certaine discrétion sur les réseaux sociaux. « Mes vacances intéressent aussi les criminels ! », a rappelé Jacques Antenen.



Il est également recommandé de tailler la végétation pour ne pas avantager des personnes mal intentionnées, retirer les échelles et garder peu d'objets de valeur à la maison.

Comme mesures physiques, Jacques Antenen a recommandé d'utiliser des cylindres indémontables pour les serrures de porte. Il existe également diverses solutions anti-effractions pour les fenêtres et les stores. Jacques Antenen a également déconseillé de cacher la clé sous le paillasson. « Utilisez plutôt une boîte à clés. »

Il est également possible d'envisager comme mesure électronique un système d'alarme, éventuellement combiné à une machine à fumée/brouillard. Concernant les systèmes d'alarme, il convient toutefois de noter que le fournisseur doit analyser et vérifier la raison pour laquelle une alarme a été déclenchée au moyen d'une procédure appelée « levée de doute ». « Veuillez également noter que les coûts engendrés par les fausses alertes sont facturés », indique l'ancien commandant de police. Et, « Il est toujours préférable qu'un système d'alarme soit couplé à une centrale. »

Malgré toutes les mesures prises, il reste un risque de cambriolage. Jacques Antenen a rappelé que les effractions ont lieu là où elles sont le plus facile à réaliser. « Si vous avez des questions concrètes sur la protection contre les effractions, vous pouvez également vous adresser à la police », poursuit Jacques Antenen.

Webinaire « La CCT et la loi sur le travail dans la pratique »

Le 22 mars 2023, Beat Hensler, le médiateur de l'AESS, a animé, sur mandat de la Commission de formation de l'AESS, un webinaire sur le thème de la CCT et de la loi sur le travail. De nombreux germanophones se sont inscrits au webinaire et ont pu profiter des explications pratiques de Beat Hensler. Un enregistrement du webinaire a été mis à disposition des membres de l'AESS dans les « Closed user groups » de l'AESS.

« Quels sont les acteurs impliqués dans les questions importantes de la CCT ? » Beat Hensler a inauguré le webinaire sur la CCT et la loi sur le travail avec une question et a tout de suite fait la lumière sur le sujet. La CCT de la branche de la sécurité privée existe depuis 2001 et a été déclarée de force obligatoire pour les entreprises de plus de dix salariés en 2004. « La CCT est un contrat et à ce titre, elle ne fonctionne que si tout le monde la respecte », poursuit Beat Hensler. La CoPa n'a aucune fonction juridictionnelle, elle gère seulement la CCT. « La fonction de contrôle est essentielle », indique Beat Hensler. La CoPa est une association composée de manière paritaire de représentants des employeurs (AESS) et des employés (Unia / Syna) et elle dispose d'un secrétariat qui mandate des entreprises externes pour effectuer les contrôles. Le médiateur est employé auprès de l'AESS. Il n'est pas un arbitre, mais un médiateur entre les employeurs et la CoPa. Son objectif premier est d'éviter des procédures judiciaires coûteuses.

Les questions les plus fréquentes auquel le médiateur est confronté au quotidien concernent l'indemnisation des débours, les lieux d'engagement, les catégories d'engagement, la formation de base ainsi que les heures et le travail supplémentaires. Concernant l'indemnisation des débours (art. 18 CCT), le médiateur a recommandé de consulter le commentaire de la CoPa sur la CCT en cas de doute. La « distance sur terrain » (et non la distance à vol d'oiseau) est par exemple déterminante pour le calcul des distances. Les lieux d'engagement (principal et secondaire) doivent également être désignés comme tels (et non comme « lieu de travail »). « Une mauvaise application de l'indemnisation des débours peut rapidement conduire à des demandes d'indemnisation élevées », a rappelé Beat Hensler. Les solutions forfaitaires pour les frais sont l'exception dans la pratique et souhaitées lorsqu'elles permettent des simplifications, et non pas en premier lieu un moyen de réduire les frais.



Concernant les catégories d'engagement (art. 8 CCT), Beat Hensler a renvoyé au commentaire de la CoPa. « Des problèmes se posent notamment au niveau des interfaces entre les catégories C et B ainsi que B et A. » Une erreur fréquente constatée par le médiateur est que, en cas de dépassement important du temps de travail, seules les heures de dépassement sont indemnisées aux taux de la catégorie supérieure. Dans les faits, toutes les heures doivent être rémunérées aux taux de la catégorie supérieure.

Par ailleurs, le médiateur explique la différence entre les heures supplémentaires et le travail supplémentaire. Les heures supplémentaires sont les heures de travail comprises entre le temps de travail contractuel (par exemple 42 heures par semaine) et le temps de travail maximal prévu par le droit du travail (50 heures par semaine). En revanche, sont considérées comme travail supplémentaire les heures de travail dépassant la durée maximale de travail prévue par le droit du travail (50 heures par semaine). Elles ne sont autorisées qu'à titre exceptionnel et sont limitées à deux heures par jour et à 170 heures par an. Les employés perçoivent un supplément de 25% sur le travail supplémentaire (en argent ou temps libre).

Concernant les contrôles de comptabilité salariale, le médiateur a recommandé de tenir à disposition tous les documents nécessaires, de coopérer et, si nécessaire, d'utiliser la possibilité de prendre position. Cela doit toutefois être fait avant l'expiration du délai.

Concernant le congé de paternité, l'AESS estime que les trois jours (selon la CCT) sont inclus dans les dix jours (selon la loi). Le congé de paternité ne devrait donc pas être « cumulable ». L'inspection du travail est compétente pour le contrôle de la loi sur le travail, mais pas pour le contrôle de la CCT. Le médiateur a terminé son intervention par une demande : « Ne perdez pas de vue l'ensemble. La CCT présente de nombreux côtés positifs. » Elle devrait être présentée sous peu dans une version simplifiée et plus moderne.



Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police

Entretien avec Johanna Bundi Ryser

Après un apprentissage d'infirmière, Johanna Bundi Ryser a fait l'école de police et travaillé comme policière dans le canton des Grisons. Elle a intégré la direction de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police en 2006 et en est devenue la vice-présidente en 2012. Elle a été élue présidente de la FSFP en juin 2016. À ce titre, elle défend les intérêts de plus de 27 000 fonctionnaires de police en Suisse.

Madame Bundi Ryser, pouvez-vous nous dire en quelques mots ce qu'est exactement la FSFP ?

« La Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police FSFP défend les intérêts professionnels et syndicaux des policières et policiers et de ses membres dans toute la Suisse. Elle est politiquement et confessionnellement indépendante et adhère aux droits fondamentaux de la démocratie. »

Comment la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police est-elle organisée/structurée ?

« Plus de 27 000 membres répartis dans 58 sections et 5 régions sont organisés au sein de la FSFP. Ce qui correspond à près de 95% des policières, des policiers et des collaborateurs employés par la

Confédération, les cantons et les communes. La FSFP se présente à l'extérieur comme l'interlocuteur pour les groupements politiques, les autorités et les organisations. L'assemblée des délégués constitue l'organe supérieur de la FSFP.

Le comité central est composé de 27 représentants des sections. Il dirige les projets de l'association en tant qu'organe législatif. La direction, composée de six personnes, est responsable des affaires courantes (fonction à temps partiel). Elle est soutenue par une équipe expérimentée au sein du secrétariat de la fédération. Le siège du secrétariat est situé à Lucerne. »

Existe-t-il des points de convergence entre la FSFP et la branche des entreprises de services de sécurité privée ?

« Les deux associations, l'AESS et la FSFP entretiennent une bonne collaboration depuis des années. L'AESS et la FSFP s'engagent au niveau politique en faveur de normes uniformes pour les entreprises de sécurité. En matière de violence et de menaces à l'encontre des forces de police et du personnel de sécurité privée, les deux associations s'engagent en faveur d'une tolérance zéro. Il existe d'autres points de convergence dans de nombreux autres domaines. »



Johanna Bundi-Ryser, présidente de la FSFP

Pouvez-vous nous parler des projets importants de votre fédération ?

« Comme nous l'avons déjà mentionné, notre fédération s'oppose à la violence et aux menaces contre les forces de police. La pénurie de personnel est un sujet qui nous préoccupe beaucoup actuellement. Nous évaluons des mesures pour agir dans ce domaine. L'objectif est de trouver une stratégie commune pour les institutions policières. J'observe que l'approche « chacun pour soi » domine encore à l'heure actuelle.

Les progrès techniques et les technologies qui les accompagnent posent également de nouveaux défis à la police. On peut citer entre autres le Métavers (concept dans lequel un espace numérique est créé par l'interaction entre la réalité virtuelle, la réalité augmentée et la réalité physique) et les formations virtuelles. La fédération s'intéresse également aux sujets tels que les caméras portées sur le corps ou le fait de filmer les forces d'intervention. Sans oublier la santé et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée qui sont des aspects importants à prendre en compte.

Autre sujet, c'est la sensibilisation des femmes aux métiers de la police. Dans ce contexte, la FSFP soutient les bonnes pratiques élaborées par la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse CCPCS sur le thème de la « sensibilisation des femmes au service de police » et s'engage pour que les femmes soient visibles dans les fonctions de direction.

Par ailleurs, la FSFP collabore avec l'EU.Pol (European Federation of Police Unions), dont elle est l'un des membres fondateurs. L'échange d'expériences est au cœur du projet, car les policières et policiers d'autres pays européens sont confrontés à des problèmes similaires à ceux des policières et policiers suisses. Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux projets auxquels s'attelle actuellement notre fédération. »

Qu'aimez-vous particulièrement dans votre travail ?

« Ce qui me plaît le plus, c'est le contact personnel avec les membres et l'échange avec les organisations partenaires. Travailler avec nos collaborateurs motivés est également source de satisfaction. Le travail avec les médias est aussi une activité passionnante. Il est très important qu'en tant qu'association, nous soyons la « voix » des collègues et que nous puissions défendre nos positions en public. La participation aux assemblées annuelles de nos sections est également à chaque fois un moment fort. Ces assemblées sont l'occasion de rencontrer les membres et d'apprendre ce qui les motive. Ce qui me plaît particulièrement, c'est que dans le cadre des projets sur lesquels nous travaillons, j'ai la possibilité de m'engager directement pour les conditions de travail de mes collègues. »

Quels sont les domaines qui rencontrent éventuellement des défis ?

« Le fédéralisme est à la fois un défi et une chance. Les processus très longs qui mènent à la mise en œuvre des révisions législatives constituent un autre défi. En tant que fédération et partenaire social, la FSFP s'efforce de placer ses préoccupations et ses arguments dans le monde politique. Ils doivent être entendus et traités. Il est parfois difficile de trouver un équilibre entre les intérêts des membres d'une part et ceux des employeurs de l'autre. Par ailleurs, nous ne ménageons pas nos efforts pour développer et participer à la formation initiale et continue de sorte que les policières et policiers soient préparés de manière optimale à leurs futures missions. Des améliorations devraient être apportées à l'avenir dans le domaine de

l'échange d'informations entre les autorités. Cela pourrait contribuer à ce que les policières et policiers puissent faire leur travail encore plus efficacement. »

Vous êtes la première femme à occuper les fonctions de présidence de la FSFP. Avez-vous dû surmonter des obstacles dans ce contexte – plus particulièrement dans un secteur traditionnellement masculin ?

« En tant que femme, j'ai été souvent observée. Bien sûr, certains hommes avaient des difficultés à accepter une femme à ce poste. C'est peut-être lié au fait que les femmes abordent de nombreuses missions avec un regard différent de celui des hommes. Il est important de ne pas avoir peur, même dans les professions ou les fonctions dominées par les hommes, et de saisir les opportunités pour pouvoir donner le ton. Rétrospectivement, beaucoup de choses ont évolué de manière positive pour les femmes au cours des dernières années et j'en suis ravie. »

Y a-t-il une expérience qui vous a particulièrement marquée depuis votre entrée en fonction en juin 2016 ?

« Spontanément, je pense aux nombreuses réactions de la population qui me parviennent régulièrement. Un grand nombre de citoyennes et citoyens nous voient dans les médias et expriment leur estime pour le travail des policières et policiers, c'est réjouissant. Il est même arrivé qu'un citoyen veuille nous faire un don. J'aime beaucoup les demandes d'élèves qui souhaitent en savoir plus sur mon travail ou sur celui de la police dans le cadre de travaux de projet. N'oublions pas que les jeunes d'aujourd'hui sont les policières et policiers de demain. C'est donc à nous de leur montrer l'attractivité du métier de policière/policier. Je garde également un très bon souvenir des nombreuses rencontres avec les personnes et les personnalités les plus diverses en Suisse et à l'étranger. »

Mentions légales

AESS
Freiburgstrasse 251, Bodenweid
3018 Berne
info@vssu.org

Rédaction :

Dema Panzeri

Traduction :

weiss traductions genossenschaft

Layout :

Druckerei AG Suhr